

# Bienvenue chez Banque Nationale Réseau Indépendant

Pour atteindre vos objectifs financiers, vous devez pouvoir compter sur un partenaire fiable. Et, à ce titre, votre gestionnaire de portefeuille a retenu les services de Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) comme dépositaire de vos actifs.



## Votre relation avec BNRI

Banque Nationale Réseau Indépendant offre une gamme de produits et de services de premier ordre permettant ainsi à votre gestionnaire de portefeuille de consacrer davantage de temps à vous-même ainsi qu'à la gestion de votre portefeuille et moins de temps à des tâches administratives courantes.

Depuis plus de 30 ans, nous avons été le premier fournisseur canadien en solutions de garde de valeurs et de courtage auprès des courtiers en valeurs mobilières et des gestionnaires de portefeuille indépendants.

### Par l'entremise de votre gestionnaire de portefeuille, nous sommes heureux de vous offrir :

- Une gamme complète de comptes et de produits et services de placement
- Des plateformes de négociations à la fine pointe de la technologie
- Un service de recherche, technologie et soutien administratif spécialisé
- Le règlement des transactions et des rapports de garde de valeurs mensuels

## À propos de BNRI :

- Principal fournisseur canadien de solutions de garde, d'exécution de transactions sur valeurs mobilières et de courtage pour des sociétés d'investissement indépendantes
- Plus de 30 ans de services ininterrompus et une équipe composée de plus de 200 professionnels
- Soutien apporté à plus de 400 firmes à travers le Canada
- Plus de 300 milliards de dollars d'actifs sous administration
- Soutenue par la solidité financière de la Banque Nationale, qui fournit des services aux particuliers, sociétés et gouvernements depuis 1859, faisant d'elle l'une des plus anciennes institutions financières au Canada

## Quel est le rôle d'un dépositaire ?

- Ouvrir et maintenir votre compte
- Tenir des registres des actifs des clients à jour et exacts
- Régler les opérations
- Préparer les relevés de compte et les documents fiscaux
- Calculer et divulguer l'information fiscale aux gouvernements fédéral et provinciaux

## Qui prépare mes relevés ?

Banque Nationale Réseau Indépendant vous enverra un relevé chaque mois pendant lequel des activités dans votre compte auront lieu. Vous recevrez un relevé trimestriel même s'il n'y a pas eu d'activités dans votre compte pendant un mois. Vous pourriez aussi recevoir votre relevé de façon électronique. BNRI assure un accès à vos comptes en ligne sécurisé 24/7, 365 jours par année.

## Votre gestionnaire de portefeuille et BNRI

Lorsque vous choisissez un gestionnaire de portefeuille qui a retenu les services de Banque Nationale Réseau Indépendant à titre de dépositaire, vous choisissez son style de gestion, jumelé à la solidité et à l'expertise de la Banque Nationale. En vous associant avec un gestionnaire de portefeuille, vous lui accordez le pouvoir discrétionnaire absolu sur vos actifs. Votre gestionnaire de portefeuille est responsable à lui seul de vous offrir des conseils portant sur le placement, l'achat ou la vente de titres. Banque Nationale Réseau Indépendant n'agira que sur les instructions de votre gestionnaire de portefeuille<sup>1</sup>.

### Certaines activités de nature administrative ne peuvent être effectuées qu'avec votre consentement écrit :

- Ouvrir, fermer ou modifier l'un ou l'autre de vos comptes en votre nom
- Transférer des actifs (espèces, titres) de votre compte, selon vos instructions

## Comment ai-je accès à mes fonds ?

### À titre de client de BNRI, vous pouvez effectuer des dépôts :

- Par chèque à l'ordre de BNRI inc. par l'entremise de votre gestionnaire de portefeuille
- Par virement électronique ou transfert bancaire depuis votre compte bancaire
- Par l'entremise de la plateforme bancaire en ligne de votre institution financière, grâce à la fonction de paiement de factures (choisir BNRI comme bénéficiaire)

1. En ouvrant un compte auprès de Banque Nationale Réseau Indépendant, vous autorisez votre gestionnaire de portefeuille à vous représenter et à donner toute instruction en votre nom concernant l'administration de vos comptes, notamment mais sans s'y limiter, les ordres d'achat (en espèces ou sur marge), de vente (y compris les ventes à découvert), de livraison ou de négociation de tout titre et d'utiliser tout solde créditeur. Banque Nationale Réseau Indépendant ne fournit ni conseil ni recommandation à propos de tout titre détenu dans votre compte, et n'assume aucune responsabilité d'examen de la convenance des opérations effectuées ou de l'opportunité d'une décision de placement à l'égard de vos comptes.

## Comment puis-je effectuer des retraits ?

- Vous pouvez demander à votre gestionnaire de portefeuille de vous faire émettre un chèque. Les chèques seront libellés à votre attention. Si vous désirez que le chèque soit payable à une tierce partie, vous devrez nous en donner l'autorisation par écrit
- Par virement électronique vers votre compte bancaire et pour lequel nous disposons déjà d'une autorisation écrite

## Quels frais dois-je acquitter pour ces services ?

Les divers frais imputés à votre compte, notamment les commissions et les frais de garde, mentionnés dans l'encart Grille tarifaire des honoraires et des frais de service ou autrement par l'entremise de votre gestionnaire de portefeuille sont prélevés à même votre compte directement en faveur de Banque Nationale Réseau Indépendant. Votre gestionnaire de portefeuille ne touche aucune rémunération pour ces transactions. Banque Nationale Réseau Indépendant traitera les frais de gestion exigés par votre gestionnaire de portefeuille et les versera directement à ce dernier.

Votre gestionnaire de portefeuille est responsable de vous expliquer les honoraires et les frais de services exigibles à l'égard de votre compte détenu par Banque Nationale Réseau Indépendant.

## Survol réglementaire

- Banque Nationale Réseau Indépendant est une division de FBN et est une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC)
- La Banque Nationale du Canada est réglementée par le gouvernement fédéral (Annexe A) et est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto (NA : TSX)
- BNRI est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI), l'organisme d'autorégulation pancanadien qui supervise tous les courtiers en placement et toutes les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada
- BNRI est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) (protection offerte sous réserve de certaines limites)

Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) est une division de Financière Banque Nationale inc. (FBN inc.) ainsi qu'une marque de commerce enregistrée de la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par FBN inc. FBN inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Les services de garde de valeurs accessibles par l'intermédiaire de BNRI sont fournis par FBN inc. ou par ses sociétés affiliées Banque Nationale Trust (BNT) ou la Société de fiducie Natcan (Natcan). FBN inc., BNT et Natcan sont toutes des filiales de BNC, une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto (NA : TSX).

© 2024 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction, en tout ou en partie, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable de la Banque Nationale du Canada.